



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton (Québec) G0X 2N0

Téléphone : 819 221-2839

Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Rédaction : Charline Plante, mairesse

Infolettre municipale – Janvier 2026

Félicitations et remerciement

Nous tenons à remercier chaleureusement Mme Estelle Borgia ainsi que toute son équipe de bénévoles pour leur remarquable implication dans l'organisation et la distribution des paniers de Noël. Merci également à toutes les personnes qui ont contribué généreusement.

La solidarité légendaire de Saint-Élie-de-Caxton est une force dont nous pouvons être fiers.

Mise en place d'un sac de bienvenues pour les nouveaux résidents

Afin de souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents propriétaires, la municipalité leur offrira un sac de bienvenues rempli d'informations utiles pour découvrir les services, les activités et le dynamisme de la municipalité.

On y trouvera, entre autres, des rabais chez les commerçants locaux, une consommation offerte lors des jeudis 5 à 7 ainsi que plusieurs renseignements pratiques.

Les nouveaux résidents seront contactés personnellement pour leur expliquer comment récupérer leur sac.

Merci à Mme Lucie Hamelin pour la mise en place de ce nouveau service à la population.

Appel de candidatures – membre Comité Consultatif en Urbanisme

La municipalité souhaite recruter un citoyen ou une citoyenne pour siéger au Comité consultatif en urbanisme (CCU). Le comité se réunit généralement une fois par mois, en visioconférence.

Les membres sont sélectionnés en fonction de leur formation ou de leur expertise en urbanisme, en aménagement du territoire, en architecture, en patrimoine bâti, ou encore selon leur intérêt marqué pour ces domaines.

Les personnes intéressées doivent être majeures et résidentes de Saint-Élie-de-Caxton. Une entrevue avec les candidats fait également partie du processus de sélection.

Date limite pour soumettre une candidature : lundi 26 janvier 2026

Les candidatures doivent être envoyées en précisant l'objet « Appel de candidatures CCU » à l'adresse suivante : direction@st-elie-de-caxton.ca

BibliothÉlie – Projet collectif

La rivière est un projet collectif alliant littérature et mosaïque pour petits et grands. Animé par Roxanne Campeau, artiste mosaïste. **Dimanche 25 janvier 2026, 9h30 au Garage de la Culture**

Heure du conte - Lecture de l'album *La rivière* de Tom Percival aux enfants de 4 ans et plus.

Suivie d'une heure de participation à une mosaïque collective à thématique riveraine qui sera installée de manière permanente dans le coin des tout-petits à la bibliothèque municipale. Cette mosaïque sera faite de céramique et intégrera un peu de céramique trouvée dans la rivière Yamachiche qui sillonne au cœur du village et derrière la demeure de l'artiste mosaïste Roxane Campeau.

Déneigement – Rappel important à la population

Afin de faciliter les opérations de déneigement et d'assurer la sécurité de tous, la municipalité rappelle qu'il est strictement interdit de jeter ou d'accumuler la neige dans les rues et sur les trottoirs.

Nous rappelons également qu'il est interdit de stationner les véhicules dans les rues lors des opérations de déneigement. Les véhicules stationnés nuisent au passage de la machinerie, ralentissent les travaux et peuvent compromettre la sécurité des usagers de la route.

Votre collaboration est essentielle pour permettre un déneigement efficace, sécuritaire et rapide pour l'ensemble des citoyens.

Demande introductive d'instance en dommages et intérêts

Nous tenons à clarifier un fait et ainsi faire taire certaines rumeurs qui circulent dans la municipalité. La municipalité a reçu une demande introductive d'instance en dommages et intérêts déposée par la compagnie **9541-6624 Québec inc.** contre la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Il est toutefois important de préciser que la municipalité est entièrement couverte par ses assurances, lesquelles prennent en charge la totalité des frais et des procédures liés à ce dossier.

Ainsi, les rumeurs voulant que la municipalité doive assumer des sommes astronomiques sont complètement infondées. Ces informations erronées ne font que semer inutilement le doute au sein de la population. Nous tenons à rétablir les faits.

Budget 2026 et plan triennal d'immobilisations (PTI)

Le lundi, 26 janvier 2026 à 18 h30, le conseil municipal procédera lors d'une séance extraordinaire à l'adoption du budget pour 2026 ainsi que du plan triennal d'immobilisation (PTI).

Pour toute question ou situation à signaler

Vous remarquez une défectuosité sur un équipement, une rue qui aurait besoin d'un sablage supplémentaire ou vous avez des questions concernant un règlement ? N'hésitez pas à communiquer directement avec la municipalité. Cela nous permet de prendre connaissance de la situation et d'intervenir plus rapidement.

Bien que les médias sociaux soient utiles pour échanger, ils ne sont pas toujours le meilleur moyen de joindre les services municipaux. En nous transmettant vos commentaires directement, vous contribuez concrètement à l'amélioration des services et de votre milieu de vie.

Fraude téléphonique envers les aînés

La Sûreté du Québec rappelle les bons réflexes à adopter pour prévenir la fraude envers les aînés. Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide ou qui vous demande de l'argent. Prenez le temps de confirmer la situation en parlant à d'autres proches. En cas de doute, communiquez avec la Sûreté du Québec 310-4141 ou

*4141(cellulaire) ou 819-535-1900